



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 23 mars 2012

### PREAVIS N° 5/2012

#### *Vente d'une surface de terrain au lieu-dit « Aux Chenevières », Le Sépey*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de proposer au Conseil communal la vente d'une surface de terrain à Mme Nathalie Mermod et M. Yvan Mosseron.

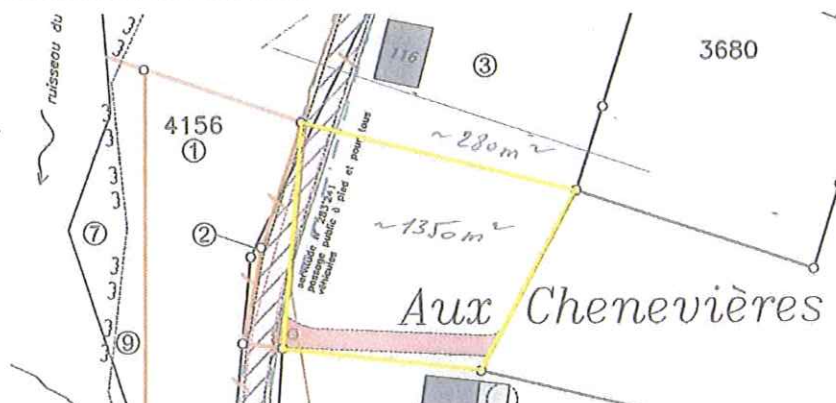
#### 2. **Localisation et description de la parcelle**

La surface d'environ 1'350 m<sup>2</sup>, à détacher du bien-fonds RF 103, que la Municipalité propose de vendre se situe au lieu-dit « Aux Chenevières », Le Sépey, en zone artisanale et comprend environ 190 m<sup>2</sup> de chemin communal. La parcelle RF 4147, propriété d'Ellès Jardins Sàrl, est au bénéfice d'une servitude de passage à pieds et pour tous véhicules longeant le bas du terrain présenté.

Le secteur en cause est inclus dans le périmètre du plan partiel d'affectation (PPA) zone « artisanale », Aux Chenevières, Le Sépey, approuvé par le Conseil d'Etat le 6 mai 1988.

Comme son nom l'indique ce plan permet la réalisation d'ouvrages d'activités (ateliers, entrepôts et garages).

*Localisation du bien-fonds*



### 3. Vente

La vente serait en faveur de Mme Nathalie Mermod et M. Yvan Mosseron qui souhaitent y installer l'entreprise de paysagisme exploitée par M. Yvan Mosseron, entreprise active dans la région et inscrite au registre d'Ormont-Dessous. Actuellement M. Mosseron est locataire d'un entrepôt au Sépey.

Le prix proposé par la Municipalité est de Fr. 50.- le mètre carré, frais de géomètre et de notaire en sus.

### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 5/2012 du 23 mars 2012,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à vendre à Mme Nathalie Mermod et M. Yvan Mosseron une surface de terrain d'environ 1'350 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale RF 103 sise au lieu-dit « Aux Chenevières, Le Sépey ;**
- **de fixer le prix de vente à Fr. 50.- le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à charge des acquéreurs ;**
- **d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>La Syndic</p>  <p>Annie Oguey</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Isabelle Mermod Gross</p>
---	--	---

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2012

Délégué municipal : M. Philippe Morier, Municipal